

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : 3

POUR : 19

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 09 JUIN à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,

dûment convoqué le 30/05/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEINA Véronique, Madame BONA Aurélie, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludvine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Madame DUCOUSSO Isabelle, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNSLAEGER Colette, et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur ALMEIDA Filipe (pouvoir à Madame BONA Aurélie),
Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (pouvoir à Monsieur Wilfrid SPECQUE),
Madame GAUCI Jacqueline (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel).

Secrétaire de séance : Madame FONT Marine.

DEL : 23/2023

Objet : Vente de la propriété située au Mondotte- AH 79

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;
- VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L 2221-1 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal 39/2022 du 19/09/2022 ;
- VU Le Code de la Commande Publique ;

- **CONSIDERANT** que suite à la procédure d'acquisition de plein droit de biens sans maitre, la Commune est devenue propriétaire de la parcelle bâtie AH 79 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt général de la Commune ;

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de procéder à la vente de la parcelle bâtie suivante située à Mondotte :

AH 79 d'une contenance totale de 35 a et 45 ca comprenant une construction à usage d'habitation de plain-pied à restaurer en totalité d'environ 59,30 m2 et dont la valeur vénale retenue est fixée à un montant compris entre 45 000 et 55 000€

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal

DECIDE

- ▶ **VENDRE** la propriété située au Mondotte cadastrée AH 79 avec première offre possible fixée à 35 000€.
- ▶ **DONNER mandat immo-interactif avec exclusivité à la SELARL BLAJAN LAGIER LAUTAUME-BAUDET notaires associés au 54 Avenue du Maréchal Foch 47600 NÉRAC;**
- ▶ **Autoriser** Madame la Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

La Secrétaire de séance, Marine FONT



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme